



Honoraires de location TTC

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
Entremise et négociation	120 € TTC	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	<i>10 € TTC / m² de surface habitable zone tendue</i>	<i>10 € TTC / m² de surface habitable zone tendue</i>
Etat des lieux location vide	<i>3 € TTC / m² de surface habitable</i>	<i>3 € TTC / m² de surface habitable</i>
Etat des lieux location meublée	<i>3 € TTC / m² de surface habitable</i>	<i>3 € TTC / m² de surface habitable</i>

Pour toute location dont la surface est inférieure à 20m², le montant des honoraires est fixé à 350 euros.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.